

Montaigne sur La Boétie ¹

A Monsieur

Monsieur de Lansac Chevalier de l'ordre du Roy,
Conseillier de son Conseil priué,
Surintendant de ses finances,
et Capitaine de cent Gentils-hommes de sa Maison.

1. Monsieur ie vous enuoye le Mesnagerie de Xenophon mise en François par feu Monsieur de la Boétie: present qui m'a semblé vous estre propre, tant pour estre party premierement, comme vous sçauetz, de la main d'vn Gentilhomme de merque, tresgrand homme de guerre et de paix, que pour auoir prins sa seconde façon de ce personnage que ie sçay auoir esté aymé et estimé de vous pendant sa vie. Cela vous seruira tousiours d'esguillon à continuer enuers son nom et sa memoire vostre bonne opinion et volonté. Et hardiment, Monsieur, ne craignez pas de les accroistre de quelque chose: car ne l'ayant gousté que par les tesmoignages publics qu'il auoit donné de soy, c'est à moy à vous respondre, qu'il auoit tant de degrez de suffisance au dela, que vous estes bien loing de l'auoir cogneu tout entier. Il m'a fait cest honneur viuant, que ie mets au compte de la meilleure fortune des miennes, de dresser avec moy vne cousture d'amitié si estroicte et si ioincte, qu'il n'y a eu biais, mouuement ny ressort en son ame,

1. Les textes qui suivent sont des versions originales de certains textes écrits par Montaigne sur La Boétie. Les modernisations de ces textes se trouvent dans la rubrique « Textes » sous le titre « Montaigne sur La Boétie – Modernisations ». Les numéros en gras sont des ajouts pour mieux comparer les deux séries de textes.

que ie n'aye peu considerer et iuger, au moins si ma veuë n'a quelquefois tiré court. **2.** Or sans mentir, il estoit, à tout prendre, si pres du miracle, que pour, me iettant hors des barrieres de la vray-semblance, ne me faire mescroire du tout, il est force, parlant de luy, que ie me reserre et restraigne au dessoubs de ce que i'en sçay. Et pour ce coup, Monsieur, ie me contenteray seulement de vous supplier pour l'honneur et reuerence que vous deuez à la verité, de tesmoigner et croire, que nostre Guyenne n'a eu garde de veoir rien pareil à luy parmy les hommes de sa robbe. **3.** Soubs l'esperance donc que vous luy rendrez cela qui luy est tresiustement deu, et pour le refreschir en vostre memoire, ie vous donne ce liure: qui tout d'vn train aussi vous respondra de ma part, que sans l'expresse deffense que m'en fait mon insuffisance, ie vous presenterois autant volontiers quelque chose du mien, en recognoissance des obligations que ie vous doy, et de l'ancienne faueur et amitié que vous auez portée à ceux de nostre maison. Mais Monsieur, à faute de meilleure monnoye, ie vous offre en payement vne tresasseuree volonté de vous faire humble seruice.

Monsieur ie supplie Dieu qu'il vous maintienne en sa garde.

Vostre obeïssant seruiteur
Michel de Montaigne.

page 3

Aduertissement au lecteur
par
M. de Montaigne.

1. Lecteur tu me dois tout ce dont tu iouïs de feu M. Estienne de la Boëtie : car ie t'aduse que quant à luy il n'y a rien icy qu'il eust iamais esperé de te faire voir, voire ny qu'il estimast digne de porter son nom en public. Mais moy qui ne suis pas si hault à la main, n'ayant trouué autre chose dans sa Librairie, qu'il me laissa par son Testament, encore n'ay-ie pas voulu qu'il se perdist. Et de ce peu de iugement que i'ay, i'espere que tu trouueras, que les plus habiles hommes de nostre siecle font bien souuent feste de moindre chose que cela : i'entens de ceux qui l'ont prattiqué plus ieune, car nostre accointance ne print commencement qu'environ six ans auant sa mort, qu'il auoit faict force autres vers Latins et François, comme sous le nom de Gironde, et en ay ouy reciter des riches lopins. Mesme celuy qui a escrit les Antiquitez de Bourges en allegue, que ie recognoy : **2.** mais ie ne sçay que tout cela est deuenue, non plus que ces Poëmes Grecs. Et à la verité, à mesure que chaque saillie luy venoit à la teste, il s'en dechargeoit sur le premier papier qui luy tomboit en main, sans autre soing de le conseruer. Asseure toy que i'y ay faict ce que i'ay peu, et que depuis sept ans que nous l'auons perdu, ie n'ay peu recouurer que ce que tu en vois : sauf vn Discours de la seruitude volontaire, et quelques memoires de noz troubles sur l'Edict de Ianuier, 1562. Mais quant à ces deux dernieres pieces, ie leur trouue la façon trop delicate et

page 5

mignarde pour les abandonner au grossier et pesant air
d'une si mal plaisante saison. A Dieu.

De Paris, ce dixième d'Aoust, 1570.

A Monsieur
Monsieur de Mesmes,
Seigneur de Roissy et Mal-assize,
Conseiller du Roy en son priué Conseil.

1. Monsieur, c'est vne des plus notables folies que les hommes facent, d'employer la force de leur entendement à ruiner et chocquer les opinions communes et receues, qui nous portent de la satisfaction et du contentement. Car là où tout ce qui est soubs le ciel, employe les moyens et les outils que nature luy a mis en main (comme de vray c'en est l'vsage) pour l'agencement et commodité de son estre: ceulx icy pour sembler d'vn esprit plus gaillard, et plus esueillé, qui ne reçoit et qui ne loge rien que mille fois touché et balancé au plus subtil de la raison, vont esbranlant leurs ames d'vne assiete paisible et reposee, pour apres vne longue queste la remplir en somme de doute, d'inquietude et fieure. Ce n'est pas sans raison que l'enfance et la simplicité ont esté tant recommandees par la verité mesmes. De ma part i'ayme mieulx estre plus à mon aise, et moins habile: plus content, et moins entendu. **2.** Voyla pourquoy Monsieur, quoy que des fines gens se mocquent du soing que nous auons de ce qui se passera icy apres nous, comme nostre ame logee ailleurs, n'ayant plus à se sentir des choses de ça bas: i'estime toutefois que ce soit vne grande consolation à la foiblesse et brieueté de ceste vie, de croire qu'elle se puisse fermir et allonger par la reputation et par la renommee: et embrasse tres-volontiers vne si plaisante et fauorable

opinion engendree originellement en nous, sans m'enquerir curieusement ny comment ny pourquoy. **3.** De maniere que ayant aymé plus que toute autre chose feu Monsieur de la Boetie, le plus grand homme à mon aduis, de nostre siecle, ie penserois lourdement faillir à mon deuoir, si à mon escient ie laissois esuanouir et perdre vn si riche nom que le sien, et vne memoire si digne de recommandation, et si ie ne m'essayois par ces parties la, de le resusciter et remettre en vie. Je croy qu'il le sent aucunement, et que ces miens offices le touchent et resiouissent. De vray il se loge encore chez moy si entier et si vif, que ie ne le puis croire ny si lourdement enterré, ny si entierement esloigné de nostre commerce. **4.** Or Monsieur, par ce que chaque nouvelle cognoissance que ie donne de luy et de son nom, c'est autant de multiplication de ce sien second viure, et d'auantage que son nom s'enoblit et s'honore du lieu qui le reçoit, c'est à moy à faire non seulement de l'espandre le plus qu'il me sera possible, mais encore de le donner en garde à personnes d'honneur et de vertu : parmy lesquelles vous tenez tel ranc que pour vous donner occasion de recueillir ce nouuel hoste, et de luy faire bonne chere, i'ay esté d'aduis de vous presenter ce petit ouurage, non pour le seruice que vous en puissiez tirer, sçachant bien que à pratiquer Plutarque et ses compaignons, vous n'aez que faire de truchement : mais il est possible que Madame de Roissy y voyant l'ordre de son mesnage et de vostre bon accord représenté au vif, sera tres-aise de sentir la bonté de son inclination naturelle auoir non seulement atteint, mais surmonté, ce que les plus sages Philosophes ont peu imaginer du deuoir et des loix du Mariage. Et en toute façon, ce me sera tousiours honneur de pouuoir

page 8

faire chose qui reuienne à plaisir à vous ou aux vostres,
pour l'obligation que i'ay de vous faire seruice.

Monsieur ie supplie Dieu, qu'il vous doint tres-
heureuse et longue vie.

De Montaigne ce 30. Auril, 1570.

Vostre humble Seruiteur,

Michel de Montaigne.

A Mademoiselle De-Montaigne,
ma Femme.

1. Ma femme vous entendez bien que ce n'est pas le tour d'un galand homme, aux reigles de ce temps icy, de vous courtoiser et caresser encore. Car ils disent qu'un habil-homme peut bien prendre femme : mais que de l'espouser c'est à faire à un sot. Laissons les dire : ie me tiens de ma part à la simple façon du vieil aage, aussi en porte-ie tantost le poil. Et de vray la nouuelleté couste si cher iusqu'à ceste heure à ce pauvre estat (et si ie ne sçay si nous en sommes à la derniere enchere) qu'en tout et par tout i'en quitte le party. Viuons ma femme, vous et moy, à la vieille Françoisse. **2.** Or il vous peult souuenir comme feu Monsieur de la Boetie ce mien cher frere, et compaignon inuiolable, me donna mourant ses papiers et ses liures, qui m'ont esté depuis le plus fauory meuble des miens. Ie ne veulx pas chichement en vser moy seul, ny ne merite qu'ils ne seruent qu'à moy. A ceste cause il m'a pris enuie d'en faire part à mes amis. Et par ce que ie n'en ay, ce croy-ie, nul plus priué que vous, ie vous enuoye la Lettre consolatoire de Plutarque à sa femme, traduite par luy en François : bien marry dequoy la fortune vous a rendu ce present si propre, et que n'ayant enfant qu'une fille longuement attendue, au bout de quatre ans de nostre mariage, il a falu que vous l'ayez perdue dans le deuxiesme an de sa vie. Mais ie laisse à Plutarque la charge de vous consoler, et de vous aduertir de vostre deuoir en cela, vous priant le croire pour l'amour de moy : Car il vous descouurira

page 10

mes intentions, et ce qui se peut alleguer en cela beaucoup mieux que ie ne ferois moy-mesmes. Sur ce, ma femme, ie me recommande bien fort à vostre bonne grace, et prie Dieu qu'il vous maintienne en sa garde.

De Paris ce 10. Septembre, 1570.

Vostre bon mary

Michel De-Montaigne.

A Monseigneur
Monsieur de l'Hospital
Chancelier de France.

1. Monseigneur i'ay opinion que vous autres à qui la fortune et la raison ont mis en main le gouuernement des affaires du monde, ne cherchez rien plus curieusement que par où vous puissiez arriuer à la cognoissance des hommes de vos charges : car à peine est-il nulle communauté si chétieue, qui n'aye en soy des hommes assez pour fournir commodément à chascun de ses offices, pourueu que le departement et le triage s'en peust iustement faire. Et ce point la gaigné, il ne resteroit rien pour arriuer à la parfaite composition d'vn estat. **2.** Or à mesure que cela est le plus souhaitable, il est aussi plus difficile, veu que ny voz yeulx ne se peuuent estendre si loing, que de trier et choisir parmy vne si grande multitude et si espandue, ny ne peuvent entrer iusques au fond des cœurs pour y veoir les intentions et la conscience, pieces principales à considerer : de maniere qu'il n'a esté nulle chose publique si bien establee, en laquelle nous ne remerquions souuent la faute de ce departement et de ce choix. Et en celles où l'ignorance et la malice, le fard, les faueurs, les brigues et la violence commandent, si quelque election se voit faite meritoirement et par ordre, nous le deuons sans doute à la fortune, qui par l'inconstance de son bransle diuers s'est pour ce coup rencontrée au train de la raison. **3.** Monsieur ceste consideration m'a souuent consolé sçachant M. Estienne de la Boëtie l'vn des plus

propres et necessaires hommes aux premieres charges de la France, auoir tout du long de sa vie crouppy, mesprisé és cendres de son fouyer domestique, au grand interest de nostre bien commun : car quant au sien particulier, ie vous aduise Monsieur, qu'il estoit si abondamment garny des biens et des thresors qui deffient la fortune, que iamais homme n'a vescu plus satisfait ny plus content. Le sçay bien qu'il estoit esleué aux dignitez de son quartier qu'on estime des grandes : et sçay d'auantage, que iamais homme n'y apporta plus de suffisance, et que en l'aage de trente deux ans qu'il mourut, il auoit acquis plus de vraye reputation en ce rang la, que nul autre auant luy. **4.** Mais tant y a que ce n'est pas raison de laisser en l'estat de soldat vn digne capitaine, ny d'employer, aux charges moyennes ceux qui feroient bien encores les premieres. A la verité, ses forces furent mal mesnagees, et trop espargnees. De façon que au de la de sa charge il luy restoit beaucoup de grandes parties oisuiues et inutiles : desquelles la chose publique eust peu tirer du seruice, et luy de la gloire. Or Monsieur, puis qu'il a esté si non-chalant de se pousser soy-mesme en lumiere, comme de malheur la vertu et l'ambition ne logent gueres ensemble : et qu'il a esté d'vn siecle si grossier ou si plein d'enuie, qu'il n'y a peu nullement estre aidé par le tesmoignage d'autruy, ie souhaite merueilleusement que au moins apres luy sa memoire à qui seule meshuy ie dois les offices de nostre amitié, reçoie le loyer de sa valeur, et qu'elle se loge en la recommandation des personnes d'honneur et de vertu. **5.** A ceste cause m'a il pris enuie de le mettre au iour, et de vous le presenter, Monsieur, par ce peu de Vers Latins qui nous restent de luy. Tout au rebours du

Maçon qui met le plus beau de son bastiment vers la rue, et du Marchand qui fait monstre et parement du plus riche eschantillon de sa marchandise, ce qui estoit en luy le plus recommandable, le vray suc et moëlle de sa valeur l'ont suiuy, et ne nous en est demeuré que l'escorce et les fueilles. Qui pourroit faire voir les reiglez branles de son ame, sa pieté, sa vertu, sa Iustice, la viuacité de son esprit, le poix et la santé de son iugement, la haulteur de ses conceptions si loing esleuees au dessus du vulgaire, son sçauoir, les graces compaignes ordinaires de ses actions, la tendre amour qu'il portoit à sa miserable patrie, et sa haine capitale et Iuree contre tout vice, mais principalement contre ceste vilaine traficque qui se couue sous l'honorable tiltre de Iustice, engendreroit certainement à toutes gents de bien vne singuliere affection enuers luy meslee d'vn merueilleux regret de sa part. **6.** Mais Monsieur il s'en faut tant que ie puisse cela, que du fruict mesmes de ses estudes il n'auoit encores iamais pensé d'en laisser nul tesmoignage à la posterité: et ne nous en est demeuré, que ce que par maniere de pasetemps il escriuoit quelquefois. Quoy que ce soit, ie vous supplie Monsieur, le receuoir de bon visage: et, comme nostre iugement argumente maintefois d'vne chose legere vne bien grande, et que les ieux mesmes des grands personnages rapportent aux cler-voyans quelque merque honorable du lieu d'ou ils partent, monter par ce sien ouurage à la cognoissance de luy mesme, et en aymer et embrasser par consequent le nom et la memoire. En quoy Monsieur vous ne ferez que rendre la pareille à l'opinion tresresoluë qu'il auoit de vostre vertu: et si accomplirez ce qu'il a infiniment souhaité pendant sa vie. Car il n'estoit homme du monde en la

cognoissance et amitié duquel il se fust plus volontiers veu logé que en la vostre. **7.** Mais si quelqu'un se scandalise dequoy si hardiment i'use des choses d'autrui, ie l'aduse qu'il ne fut iamais rien plus exactement dict ne escript aux escholes des Philosophes du droit et des devoirs de la saincte amitié, que ce que ce personnage et moy en auons prattiqué ensemble. Au reste, Monsieur, ce leger present, pour mesnager d'une pierre deux coups, seruira aussi, s'il vous plaist, à vous tesmoigner l'honneur et reuerence que ie porte à vostre suffisance, et qualitez singulieres qui sont en vous. Car quant aux estrangeres et fortuites, ce n'est pas de mon goust de les mettre en ligne de compte.

Monsieur, ie supplie Dieu qu'il vous doint tresheureuse et longue vie.

De-Montaigne ce 30. Auril, 1570.

Vostre humble et obeissant seruiteur,

Michel de Montaigne

Extraict d'une lettre
Que Monsieur le Conseiller de Montaigne escrit à
Monseigneur de Montaigne son pere, concernant
quelques particularitez
qu'il remarqua en la maladie et mort de feu Monsieur
de la Boetie.

1. Quant à ses dernières paroles, sans doute si homme en doit rendre bon conte, c'est moy, tant par ce que du long de sa maladie il parloit aussi volontiers à moy qu'à nul autre: que aussi pource que pour la singuliere et fraternelle amitié que nous nous estions entreportez, i'auois trescertaine cognoissance des intentions, iugements et volonteiz qu'il auoit eu durant sa vie, autant sans doute qu'homme peut auoir d'un autre: et par ce que ie les scauois estre hautes, vertueuses, pleines de trescertaine resolution, et quand tout est dit, admirables: ie preuoyois bien, que si la maladie luy laissoit le moyen de se pouuoir exprimer, qu'il ne luy eschapperoit rien en vne telle necessité, qui ne fust grand, et plein de bon exemple: Ainsi ie m'en prenois le plus garde que ie pouuois. Il est vray, Monseigneur, comme i'ay la memoire fort courte, et debauchée encore par le trouble que mon esprit auoit à souffrir d'une si lourde perte, et si importante, qu'il est impossible que ie n'aye oublié beaucoup de choses que ie voudrois estre sceuës. Mais celles desquelles il m'est souuenu, ie les vous manderay le plus au vray qu'il me sera possible. **2.** Car pour le représenter ainsi fierement arrêté en sa braue démarche, pour vous faire voir ce courage inuincible dans vn corps atterré et assommé

par les furieux efforts de la mort, et de la douleur, ie confesse qu'il y faudroit vn beaucoup meilleur stile que le mien. Par-ce qu'encores que durant sa vie quand il parloit des choses graues et importantes, il en parloit de telle sorte, qu'il estoit mal-aisé de les si bien escrire : si est-ce qu'à ce coup il sembloit que son esprit et sa langue s'efforçassent à l'enuy, comme pour luy faire leur dernier seruice. Car sans doute ie ne le vis iamais plein ny de tant et de si belles imaginations, ny de tant d'eloquence, comme il a esté le long de ceste maladie. Au reste, Monseigneur, si vous trouuez que i'aye voulu mettre en compte ses propos plus legers et ordinaires, ie l'ay fait à escient. Car estants dits en ce temps là, et au plus fort d'une si grande besongne, c'est vn singulier tesmoignage d'une ame pleine de repos, de tranquillité, et d'assurance.

3. Comme ie reuenois du Palais, le lundy neuvième d'Aoust. 1563. Je l'enuoyay conuier à disner chez moy : il me manda qu'il me mercioit, qu'il se trouuoit vn peu mal, et que ie luy ferois plaisir si ie voulois estre vne heure avec luy, auant qu'il partist pour aller en Medor. Je l'allay trouuer bien tost apres disner : il estoit couché vestu, et monstrois desia ie ne sçay quel changement en son visage. Il me dist que c'estoit vn flux de ventre avec des tranchees, qu'il auoit pris le iour auant iouant en pourpoint sous vne robe

de soye avec monsieur d'Escars, et que le froit luy auoit souuent fait sentir semblables accidents. **4.** Le trouuay bon qu'il continuast l'entreprise qu'il auoit pieça faicte de s'en aller : mais qu'il n'allast pour ce soir que iusques à Germignan, qui n'est qu'à deux lieuës de la ville. Cela faisois-ie pour le lieu où il estoit logé tout auoisiné de maisons infectes de peste, de laquelle il auoit quelque apprehension, comme reuenant de Perigort et d'Agenois, où il auoit laissé tout empesté : et puis pour semblable maladie que la sienne ie m'estois autre-fois tresbien trouué de monter à cheual. Ainsi il s'en partit, et Mademoiselle de la Boëtie sa femme, et monsieur de Bouilhonnas son oncle, avec luy.

5. Le lendemain de bien bon matin, voicy venir vn de ses gents à moy de la part de Mademoiselle de la Boëtie, qui me mandoit qu'il s'estoit fort mal trouué la nuict, d'vne forte dissenterie. Elle enuoyoit querir vn

medecin, et vn apotiquaire, et me prioit d'y aller: comme ie fis l'apres-disnée.

6. A mon arriuée, il sembla qu'il fust tout esiouy de me voir: et comme ie voulois prendre congé de luy pour m'en reuenir, et luy promisse de le reuoir le lendemain: il me pria avec plus d'affection et d'instance, qu'il n'auoit iamais fait d'autre chose, que ie fusse le plus que ie pourrois avec luy. Cela me toucha aucunement. Ce neantmoins ie m'en allois quand Mademoiselle de la Boëtie, qui presentoit desia ie ne sçay quel mal-heur, me pria les larmes à l'œil, que ie ne bougeasse pour ce soir. Ainsi elle m'arresta, dequoy il se resiouit avecques moy. Le lendemain ie m'en reuins, et le leudy le fus retrouver. Son mal alloit en empirant: son flux de sang et ses tranchées qui l'affoiblissoient encores plus, croissoient d'heure à autre.

7. Le Vendredy ie le laissay encores: et le Samedy ie le fus reuoir desia fort abbatu. Il me dit lors que sa maladie estoit vn peu contagieuse, et outre cela, qu'elle estoit mal-plaisante, et melancholique: qu'il cognoissoit tresbien mon naturel, et me prioit de n'estre avec luy que par boutées, mais le plus souuent que ie pourrois. Je ne l'abandonnay plus. **8.** Iusques au Dimenche il ne m'auoit tenu nul propos de ce qu'il iugeoit de son estre, et ne parlions que de particulieres occurrences de sa maladie, et de ce que les anciens medecins en auoient dit. D'affaires publiques bien peu: car ie l'en trouuay tout degousté dès le premier iour.

Mais le Dimenche il eut vne grand'foiblesse : Et comme il fut reuenu à soy, il dit, qu'il luy auoit semblé estre en vne confusion de toutes choses, et n'auoir rien veu qu'une espesse nuë, et brouillart obscur, dans lequel tout estoit pesle-mesle, et sans ordre. Toutesfois qu'il n'auoit eu nul desplaisir à tout cest accident. La mort n'a rien de pire que cela, luy dis-ie lors, mon frere : Mais n'a rien de si mauuais, me respondit-il.

9. Depuis lors, par ce que dès le commencement de son mal, il n'auoit pris nul sommeil, et que nonobstant tous les remedes, il alloit tousiours en empirant : de sorte qu'on y auoit desia employé certains bruuages, desquelz on ne se sert qu'aux dernieres extremitez. Il commença à desesperer entierement de sa guerison : ce qu'il me communiqua. Ce mesme iour, par ce qu'il fut trouué bon, ie luy dis, qu'il me sieroit mal pour l'extreme amitié que ie luy portois, si ie ne me souciois que comme en sa santé on auoit veu toutes ses actions pleines de prudence et de bon conseil, autant qu'à homme du monde, qu'il les continuast encore en sa maladie : et que si Dieu vouloit qu'il empirast, ie serois tresmarry qu'à faute d'aduisement il eust laissé nul de ses affaires domestiques décousu, tant pour le dommage que ses parents y pourroient souffrir, que pour l'interest de sa reputation. **10.** Ce qu'il print de moy de tresbon visage. Et après s'estre resolu des difficultez qui le tenoient suspens en cela : Il me pria d'appeller son oncle et sa femme seuls, pour leur faire entendre ce qu'il auoit deliberé quant à son testament. Ie luy dis qu'il les estonneroit. Non, non, me dit-il, Ie les consoleray, et leur donneray beaucoup

meilleure esperance de ma santé, que ie ne l'ay moy-mesmes. Et puis il me demanda, si les foiblesses qu'il auoit euës, ne nous auoient pas vn peu estonnez. **11.** Cela n'est rien, lui fis-ie, mon frere : ce sont accidents ordinaires à telles maladies. Vrayement non, ce n'est rien, mon frere, me respondit-il, quand bien il en aduiendroit ce que vous en craindriez le plus. A vous ne seroit-ce que heur, luy replicquay-ie : mais le dommage seroit à moy qui perdrais la compaignie d'vn si grand, si sage, et si certain amy, et tel que ie serois assureé de n'en trouuer iamais de semblable. Il pourroit bien estre, mon frere, adiousta-il : et vous assure que ce qui me fait auoir quelque soing que i'ay de ma guerison, et n'aller si courant au passage que i'ay desia franchy à demy : c'est la consideration de vostre perte, et de ce pauure homme, et de ceste pauure femme (parlant de son oncle et de sa femme) que i'ayme tous deux vnicquement : et qui porteront bien impatiemment (i'en suis assureé) la perte qu'ils feront en moy, qui de vray est bien grande pour vous et pour eux. **12.** I'ay aussi respect au desplaisir que auront beaucoup de gens de bien qui m'ont aymé et estimé pendant ma vie, desquelz certes, ie le confesse, si c'estoit à moy à faire, ie serois content de ne perdre encores la conuersation. Et si ie m'en vais, mon frere, ie vous prie, vous qui les cognoissez, de leur rendre tesmoignage de la bonne volonté que ie leur ay portee iusques à ce dernier terme de ma vie. Et puis, mon frere, parauenture n'estois-ie point né si inutile, que ie n'eusse moyen de faire seruice à la chose publique. Mais quoy qu'il en soit, ie suis prest à partir quand il plaira à Dieu, estant tout assureé, que ie iouïray de l'aise que vous me predites. **13.** Et quant à vous, mon

amy, ie vous cognois si sage, que quelque interest que vous y ayez, si vous conformerez vous volontiers et patiemment à tout ce qu'il plaira à sa sainte Maiesté d'ordonner de moy : et vous supplie vous prendre garde que le deuil de ma perte ne poulse ce bon homme et ceste bonne femme hors des gonds de la raison. Il me demanda lors comme ils s'y comportoient desia. Je luy dis, que assez bien pour l'importance de la chose. Ouy (suyuit-il) à ceste heure, qu'ils ont encore vn peu d'esperance. Mais si ie la leur ay vne fois toute ostee, mon frere, vous serez bien empesché à les contenir. Suiuant ce respect, tant qu'il vescu depuis, il leur cacha tousiours l'opinion certaine qu'il auoit de sa mort, et me prioit bien fort d'en vser de mesmes. Quand il les voyoit aupres de luy, il contrefaisoit la chere plus gaye, et les paissoit de belles esperances.

14. Sur ce point ie le laissay pour les aller appeller. Ils composerent leur visage le mieux qu'ils peurent pour vn temps. Et apres nous estre assis au tour de son lict, nous quatre seuls, il dit ainsi d'vn visage posé, et comme tout esiouy.

15. Mon Oncle, ma Femme, ie vous assure sur ma foy, que nulle nouvelle attainte de ma maladie ou opinion mauuaise que i'aye de ma guerison, ne m'a mis en fantaisie de vous faire appeller, pour vous dire ce que i'entreprens : car ie me porte, Dieu-mercy, tres

bien, et plein de bonne esperance: mais ayant de longue main apprins, tant par longue experience, que par longue estude, le peu d'assurance qu'il y a à l'instabilité et inconstance des choses humaines, et mesmes en nostre vie, que nous tenons si chere, qui n'est toutesfois que fumeé et chose de neant: et considerant aussi que puisque ie suis malade, ie me suis d'autant approché du danger de la mort, i'ay deliberé de mettre quelque ordre à mes affaires domesticques, apres en auoir eu vostre aduis premierement. **16.** Et puis addressant son propos à son oncle, Mon bon oncle, dit-il, si i'auois à vous rendre à ceste heure compte des grandes obligations que ie vous ay, ie n'auois en piece fait: il me suffit que iusques à present, où que i'aye esté et à quiconques i'en aye parlé, i'aye tousiours dit, que tout ce que vn tressage, tresbon et tresliberal pere pouuoit faire pour son fils, tout cela auez vous fait pour moy, soit pour le soing qu'il a fallu à m'instruire aux bonnes lettres, soit lors qu'il vous a pleu me poulsier aux estats: de sorte que tout le cours de ma vie a esté plein de grands et recommandables offices d'amitez vostres enuers moy: somme, quoy que i'aye, ie le tiens de vous, ie l'aduoué de vous, ie vous en suis redeuable, vous estes mon vray pere: ainsi comme fils de famille ie n'ay nulle puissance de disposer de rien, s'il ne vous plaist de m'en donner congé. Lors il se teust, et attendit que les souspirs et les sanglots eussent donné loisir à son oncle de luy respondre, qu'il trouueroit tousiours tresbon tout ce qu'il luy plairoit. Lors ayant à le faire son heritier, il le supplia de prendre de luy le bien qui estoit sien.

17. Et puis destournant sa parole à sa femme :
Ma semblance, dit-il, (ainsi l'appelloit-il souuent, pour quelque ancienne alliance qui estoit entre eux) ayant esté ioint à vous du saint neud de mariage, qui est l'vn des plus respectables et inuiolables que Dieu nous ait ordonné ça bas, pour l'entretien de la societé humaine, le vous ay aymee, chérie et estimee autant qu'il m'a esté possible, et suis tout asseuré que vous m'avez rendu reciproque affection, que ie ne sçauois assez recognoistre. le vous prie de prendre de la part de mes biens ce que ie vous donne, et vous contenter, encores que ie sçache bien que c'est bien peu au pris de voz merites.

18. Et puis tournant son propos à moy : Mon frere, dit-il, que i'ayme si chèrement, et que i'auois choisy parmy tant d'hommes, pour renouveler avec vous ceste vertueuse et sincere amitié, de laquelle l'vsage est par les vices dés si long temps esloigné d'entre nous, qu'il n'en reste que quelques vieilles traces en la memoire de l'antiquité : le vous supplie pour signal de mon affection enuers vous, vouloir estre successeur de ma Bibliothecque et de mes liures, que ie vous donne : present bien petit, mais qui part de bon cueur : et qui vous est conuenable pour l'affection que

vous auez aux lettres. Ce vous sera *mnèmósunon* tui sodalis.»

19. Et puis parlant à tous trois generalement, loüa Dieu, de quoy en vne si extreme necessité, il se trouuoit accompagné de toutes les plus cheres personnes qu'il eust en ce monde. Et qu'il luy sembloit tresbeau à voir, vne assemblee de quatre si accordants et si vnis d'amitié, faisant, disoit-il, estat, que nous nous entraymions vnanimement les vns pour l'amour des autres: et nous ayant recommandé les vns aux autres, Il suyuit ainsi. Ayant mis ordre à mes biens, encores me faut il penser à ma conscience. Je suis Chretien, ie suis Catholique: tel ay vescu, tel suis-ie deliberé de clorre ma vie. Qu'on me face venir vn prestre, car ie ne veux faillir à ce dernier deuoir d'un Chretien.

20. Sur ce point il finit son propos, lequel il auoit continué avec telle assurance de visage, telle force de parolle et de voix, que la où ie l'auois trouué, lors que i'entray en sa chambre, foible, trainant lentement les mots, les vns apres les autres, et ayant le pouls abbatu comme de fiéure lente, et tirant à la mort, le visage palle et tout meurtry, il sembloit lors qu'il vint, comme par miracle, de reprendre quelque nouvelle vigueur: le taint plus vermeil, et le pouls plus fort, de sorte que ie luy fis taster le mien, pour les comparer ensemble. **21.** Sur l'heure i'eus le cueur si serré, que ie ne sceus rien luy respondre. Mais deux ou trois heures apres, tant pour luy continuer ceste grandeur de courage, que aussi par ce que ie souhaittois pour la ialousie que i'ay euë toute ma vie de sa gloire et de son honneur, qu'il y eust plus de tesmoins de tant et si belles preuues de magnanimité, y ayant plus grande

compagnie en sa chambre : ie luy dis, que i'auois, rougy de honte de quoy le courage m'auoit failly à ouïr ce, que luy qui estoit engagé dans ce mal auoit eu courage de me dire. Que iusques lors i'auois pensé que Dieu ne nous donnast guieres si grand auantage sur les accidents humains, et croyois mal-ayseement ce que quelque-fois i'en lisois parmy les histoires : mais qu'en ayant senti vne telle preuue, ie louois Dieu de quoy ce auoit este en vne personne de qui ie fusse tant aymé, et que i'aymassé si cherement : et que cela me seruiroit d'exemple, pour iouër ce mesme rolle à mon tour.

22. Il m'interrompit pour me prier d'en vser ainsi, et de monstrier par effect que les discours que nous auions tenus ensemble pendant notre santé, nous ne les portions pas seulement en la bouche, mais engrauez bien auant au cueur et en l'ame, pour les mettre en execution aux premieres occasions qui s'offriroient, adioustant que c'estoit la vraye pratique de noz estudes, et de la philosophie. Et me prenant par la main : Mon frere, mon amy, me dit-il, ie t'asseure que i'ay fait assez de choses, ce me semble, en ma vie, avec autant de peine et de difficulté que ie fais ceste-cy. Et quand tout est dit, il y a fort long temps que i'y estois préparé, et que i'en sçauois ma leçon toute par cueur.

23. Mais n'est-ce pas assez vescu iusques à l'aage auquel ie suis ? I'estois prest à entrer à mon trente-troisième an. Dieu m'a fait ceste grace, que tout ce que i'ay passé iusques à ceste heure de ma vie, a esté plein

de santé et de bon-heur : pour l'inconstance des choses humaines, cela ne pouuoit gueres plus durer. Il estoit meshuy temps de se mettre aux affaires et de voir mille choses mal-plaisantes, comme l'incommodité de la vieillesse, de laquelle ie suis quitte par ce moyen. Et puis il est vray-semblable que i'ay vescu iusqu'à ceste heure auec plus de simplicité et moins de malice, que ie n'eusse parauenture fait, si Dieu m'eust laissé viure iusqu'à ce, que le soing de m'enrichir, et accommoder mes affaires, me fust entré dans la teste. Quant à moy, ie suis certain, que ie m'en vays trouuer Dieu, et le seior des bien heureux. Or par ce que ie montrois mesmes au visage l'impatience que i'auois à l'ouyr : Comment, mon frere, me dit-il, me voulez vous faire peur ? Si ie l'auois, à qui seroit-ce de me l'oster qu'à vous ? **24.** Sur le soir, par ce que le notaire suruint, qu'on auoit mandé pour receuoir son testament, ie le luy fis mettre par escrit, et puis ie luy feus dire s'il ne le vouloit pas signer : non pas signer, dit-il, ie le veux faire moy-mesme. Mais ie voudrois, mon frere qu'on me donnast vn peu de loisir, car ie me trouue extremement trauaillé, et si affoibly que ie n'en puis quasi plus. Ie me mis à changer de propos, mais il se reprit soudain, et me dit, qu'il ne failloit pas grand loisir à mourir, et me pria de sçauoir si le notaire auoit la main bien legere, car il n'arresteroit gueres à dicter. J'appelay le notaire, et sur le champ il dicta si viste son testament, qu'on estoit bien empesché à le suyure. Et ayant acheué il me pria de luy lire : et parlant à moy, voylà, dit-il, le soing d'vne belle chose que noz richesses : *Sunt hæc quæ hominibus vocantur bona.* Apres que le testament eut esté signé, comme sa chambre estoit pleine de gents, il me demanda s'il luy feroit mal de

parler. Le luy dis que non, mais que ce fust tout doucement.

25. Lors il fit appeler Madamoyselle de Saint-quentin sa niepce, et parla ainsi à elle: Ma niepce m'amie, il m'a semblé depuis que ie t'ay cogneuë auoir veu reluire en toy des traits de tresbonne nature: mais ces derniers offices que tu fais avec si bonne affection, et telle diligence, à ma presente necessité, me promettent beaucoup de toy: et vrayement ie t'en suis obligé et t'en mercie tresaffectueusement. Au reste pour ma descharge, ie t'aduertis d'estre premierement deuote enuers Dieu. Car c'est sans doute la principale partie de nostre deuoir, et sans laquelle nulle autre action ne peut estre ny bonne ny belle: et celle la y estant bien à bon escient, elle traine apres soy par necessité toutes autres actions de vertu. Apres Dieu, il te faut aymer et honorer ton pere et ta mere, mesmes ta mere ma sœur, que i'estime des meilleures et plus sages femmes du monde: et te prie de prendre d'elle l'exemple de ta vie. **26.** Ne te laisse point emporter aux plaisirs: fuis comme peste ces folles priuautez que tu vois les femmes auoir quelquefois avec les hommes: Car encores que sur le commencement elles n'ayent rien de mauuais, toutefois petit à petit elles corrompent l'esprit, et le conduisent à l'oysiueté, et de là, dans le vilain borbier du vice. Crois moy: la plus seure garde de la chasteté à vne fille, c'est la seuerité. Ie te prie, et

veux qu'il te souuienne de moy, pour auoir souuent deuant les yeux l'amitié que ie t'ay portée: non pas pour te plaindre et pour te douloir de ma perte, et cela deffens-ie à tous mes amys tant que ie puis, attendu qu'il sembleroit qu'ils fussent enuieux du bien, duquel, mercy à ma mort, ie me verray bien tost iouissant: et t'asseure ma fille, que si Dieu me donnoit à ceste heure à choisir, ou de retourner à viure encores, ou d'acheuer le voyage que i'ay commencé, ie serois bien empesché au chois. Adieu ma niepce m'amy.

27. Il fit apres appeller Mademoiselle d'Arsat sa belle fille, et luy dit: Ma fille, vous n'avez pas grand besoin de mes aduertissements, ayant vne telle mere, que i'ay trouuée si sage, si bien conforme à mes conditions et volonte, ne m'ayant iamais fait nulle faute. Vous serez tresbien instruite d'une telle maistresse d'eschole. Et ne trouuez point estrange, si moy, qui ne vous attouche d'aucune parenté, me soucie, et me mesle de vous. Car estant fille d'une

personne qui m'est si proche, il est impossible, que tout ce qui vous concerne ne me touche aussi. **28.** Et pourtant ay-ie tousiours eu tout le soing des affaires de monsieur d'Arsat vostre frere, comme des miennes propres. Et parauanture ne vous nuira-il pas à vostre auancement d'auoir esté ma belle fille. Vous auez de la richesse et de la beauté assez: vous estes Damoiselle de bon lieu. Il ne vous reste que d'y adiouster les biens de l'esprit: ce que ie vous prie vouloir faire. Ie ne vous deffens pas le vice qui est tant detestable aux femmes: car ie ne veux pas penser seulement, qu'il vous puisse tomber en l'entendement: voire ie crois que le nom mesme vous en est horrible. Adieu ma belle fille.

29. Toute la chambre estoit pleine de cris et de larmes, qui n'interrompoient toutesfois nullement le train de ses discours, qui furent longuets. Mais apres tout cela il commanda qu'on fist sortir tout le monde, sauf sa garnison: Ainsi nomma-il les filles qui le seruoient. Et puis appellant mon frere de Beau-regard: Monsieur de Beau-regard, luy dit-il, Ie vous mercie bien fort de la peine que vous prenez pour moy: vous voulez bien que ie vous descouure quelque chose que i'ay sur le cœur à vous dire. Dequoy, quand mon frere luy eut donné assurance, il suyuit ainsi: Ie vous iure que de tous ceux qui se sont mis à la reformation de l'Eglise, ie n'ay iamais pensé qu'il y en ait eu vn seul qui s'y soit

mis avec meilleur zèle, plus entiere, sincere et simple affection, que vous. **30.** Et crois certainement que les seuls vices de noz prelats, qui ont sans doute besoing d'vne grande correction, et quelques imperfections que le cours du temps a apporté en nostre Eglise, vous ont incité à cela: ie ne vous en veux pour ceste heure demouuoir: car aussi ne prie-ie pas volontiers personne de faire, quoy que ce soit, contre sa conscience. Mais ie vous veux bien aduertir, qu'ayant respect à la bonne reputation qu'a acquis la maison de laquelle vous estes, par vne continuelle concorde: maison que i'ay autant chere que maison du monde: Mon Dieu quelle case, de laquelle il n'est iamais sorty acte que d'homme de bien! ayant respect à la volonté de vostre pere, ce bon pere à qui vous deuez tant, de vostre bon oncle, à voz freres, vous fuyez ces extremitez: ne soyez point si aspre et si violent: accommodez vous à eux. Ne faictes point de bande et de corps à part; ioignez vous ensemble. **31.** Vous voyez combien de ruines ces dissensions ont apporté en ce royaume, et vous respons, qu'elles en apporteront de bien plus grandes. Et, comme vous estes sage et bon, gardez de mettre ces inconueniens parmy vostre famille, de peur de luy faire perdre la gloire et le bonheur duquel elle a iouy iusques à ceste heure. Prenez en bonne part, Monsieur de Beau-regard, ce que ie vous en dis, et pour vn certain tesmoignage de l'amitié que ie vous porte. Car pour cest effect me suis-ie reserué iusques à ceste heure à vous le dire: et à l'aventure vous le disant en l'estat auquel vous me voyez, vous donnerez plus de poix et d'autorité à mes paroles. Mon frere le remercia bien fort.

32. Le Lundi matin il estoit si mal, qu'il auoit quitté toute esperance de vie. De sorte que deslors qu'il me vit, il m'appella tout piteusement, et me dit : Mon frere, n'avez vous pas de compassion de tant de tourments que ie souffre ? Ne voyez vous pas meshuy que tout le secours que vous me faites ne sert que d'allongement à ma peine ? Bien tost apres il s'esuanouit : de sorte qu'on le cuida abandonner pour trespasé : en fin on le réueilla à force de vinaigre et de vin. Mais il ne veit de fort long temps apres : et nous oyant crier autour de luy, il nous dit : Mon Dieu, qui me tourmente tant ? Pourquoy m'oste l'on de ce grand et plaisant repos auquel ie suis ? Laissez moy ie vous prie.

33. Et puis m'oyant, il me dit, Et vous aussi, mon frere, vous ne voulez donc pas que ie guerisse. O quel ayse vous me faites perdre ! En fin s'estant encores plus remis, il demanda vn peu de vin. Et puis s'en estant bien trouué, me dit, que c'estoit la meilleure liqueur du monde. Non est dea, fis-ie, pour le mettre en propos, c'est l'eau : C'est-mon, repliqua-il, *hudor ariston*. Il auoit desia toutes les extremitez, iusques au visage, glacees de froit, avec vne sueur mortelle qui luy couloit tout le long du corps : Et n'y pouuoit on quasi plus trouuer nulle recognoissance de pouls. **34.** Ce matin il se confessa à son prestre : mais par ce que le prestre n'auoit apporté tout ce qu'il luy failloit, il ne luy peut dire la Messe. Mais le Mardy matin monsieur de la Boëtie le demanda, pour l'ayder, dit-il, à faire son dernier office chrestien. Ainsi il ouit la Messe, et fit ses Pasques. Et comme le prestre prenoit congé de luy, il

luy dit, Mon pere spirituel ie vous supplie humblement, et vous et ceux qui sont soubs vostre charge, priez Dieu pour moy, soit qu'il soit ordonné par les tressacrez thresors des desseins de Dieu que ie finisse à ceste heure mes iours, qu'il ayt pitié de mon ame, et me pardonne mes pechez, qui sont infinis comme il n'est pas possible que si vile et si basse creature que moy aye peu executer les commandements d'un si haut et si puissant maistre : ou s'il luy semble que ie face encores besoin par deça, et qu'il vueille me reserver à quelque autre heure, suppliez le qu'il finisse bien tost en moy les angoisses que ie souffre, et qu'il me face la grace de guyder dorenauant mes pas à la suyte de sa volonté, et de me rendre meilleur que ie n'ay esté. **35.** Sur ce point il s'arresta vn peu pour prendre aleine : et voyant que le prestre s'en alloit, il le rappella, et luy dit, Encores veulx ie dire cecy en vostre presence : Le proteste, que comme i'ay esté baptizé, ay vescu, ainsi veulx-ie mourir soubs la foy et religion que Moyse planta premierement en Ægypte : que les Peres receurent depuis en Iudee, et qui de main en main par succession de temps a esté apportee en France. Il sembla à le voir qu'il eust parlé encores plus long temps, s'il eust peu : mais il finit, priant son oncle et moy de prier Dieu pour luy. Car ce sont, dit-il, les meilleurs offices que les Chrestiens puissent faire les vns pour les autres. **36.** Il s'estoit en parlant descouuert vne espaule, et pria son oncle la recourir, encores qu'il eust vn vallet plus pres de luy. Et puis me regardant : *Ingenui est, dit il, cui multum debeas, ei plurimum velle debere.* Monsieur de Belot le vint voir apres midy : et il luy dit, luy presentant sa main : Monsieur mon bon amy, i'estois icy à mesme pour payer ma debte, mais i'ay trouué vn bon creditur

qui me l'a remise. Vn peu apres comme il se réueilloit en sursaut: Bien, bien, qu'elle vienne quand elle voudra, ie l'attends, gaillard et de pié coy. Mots qu'il redist deux ou trois fois en sa maladie. Et puis comme on luy entreouuroit la bouche par force, pour le faire aualler: *An viuere tanti est?* dit-il, tournant son propos à Monsieur de Belot. **37.** Sur le soir il commença bien à bon escient à tirer aux traicts de la mort: et comme ie souppois il me fit appeler, n'ayant plus que l'image et que l'ombre d'vn homme, et comme il disoit de soy-mesme, *Non homo, sed species hominis*: Et me dit, à toutes peines, Mon frere, mon amy, pleust à Dieu que ie visse les effects des imaginations que ie viens d'auoir. Apres auoir attendu quelque temps qu'il ne parloit plus, et qu'il tiroit des soupirs tranchants pour s'en efforcer, car deslors la langue commençoit fort à luy denier son office. Quelles sont elles, mon frere? luy dis- ie. Grandes, grandes, me respondit-il. Il ne fut iamais, suyuis- ie, que ie n'eusse cest honneur que de communiquer à toutes celles qui vous venoient à l'entendement, voulez vous pas que i'en iouisse encore? C'est-mon dea, respondit-il: mais mon frere, ie ne puis: elles sont admirables, infinies, et indicibles. Nous en demeurasmes là: car il n'en pouuoit plus. **38.** De sorte qu'vn peu au parauant il auoit voulu parler à sa femme, et luy auoit dit d'vn visage le plus gay qu'il le pouuoit contrefaire, qu'il auoit à luy dire vn conte. Et sembla qu'il s'efforçast pour parler: mais la force luy deffaillant, il demanda vn peu de vin pour la luy rendre. Ce fut pour-neant: car il euanouit soudain, et fut long temps sans veoir. Estant desia bien voisin de sa mort, et oyant les pleurs de Mademoiselle de la Boëtie, il l'appella, et luy dit ainsi: Ma semblance, vous vous

tourmentez auant le temps : voulez-vous pas auoir pitié de moy ? Prenez courage. Certes ie porte plus la moitié de peine, pour le mal que ie vous voy souffrir, que pour le mien : et avec raison : par ce que les maux que nous sentons en nous, ce n'est pas nous proprement qui les sentons, mais certains sens que Dieu a mis en nous : mais ce que nous sentons pour les autres, c'est par certain iugement et par discours de raison, que nous le sentons. Mais ie m'en vois. Cela disoit il, par ce que le cueur luy failloit. Or ayant eu peur d'auoir estonné sa femme, il se reprint et dist, Le m'en vois dormir, bon soir ma Femme, allez vous en. Voila le dernier congé qu'il print d'elle. **39.** Apres qu'elle fut partie, Mon frere, me dit-il, tenez vous au pres de moy, s'il vous plaist. Et puis, ou sentant les poinctes de la mort plus pressantes et poignantes, ou bien la force de quelque medicament chaud qu'on luy auoit fait aualler, il print vne voix plus esclatante et plus forte, et donnoit des tours dans son lict avec tout plein de violence : de sorte que toute la compaignie commença à auoir quelque esperance, par ce que iusques lors la seule foiblesse nous l'auoit fait perdre. Lors entre autres choses il se print à me prier et reprier avecques vne extreme affection, de luy donner vne place : de sorte que i'eus peur que son iugement fust esbranlé. Mesmes que luy ayant bien doucement remonstré, qu'il se laissoit emporter au mal, et que ces mots n'estoient pas d'homme bien rassis, il ne se rendit point au premier coup, et redoubla encores plus fort : Mon frere, mon frere, me refusez-vous doncques vne place ? Iusques à ce qu'il me contraignit de le conuaincre par raison, et de luy dire, que puis qu'il respiroit et parloit, et qu'il auoit corps, il auoit par consequent son lieu. Voire,

voire, me respondit-il lors, i'en ay, mais ce n'est pas celuy qu'il me faut : et puis quand tout est dit, ie n'ay plus d'estre. **40.** Dieu vous en donnera vn meilleur bien tost, luy fis-ie. Y fusse-ie desia, mon frere, me respondit-il, il y a trois iours que i'ahanne pour partir. Estant sur ces destresses il m'appella souuent pour s'informer seulement si i'estois pres de luy. En fin il se mist vn peu à reposer, qui nous confirma encores plus en nostre bonne esperance. De maniere que sortant de sa chambre, ie m'en resiouïs avecques Mademoiselle de la Boëtie. Mais vne heure apres ou enuiron, me nommant vne fois ou deux, et puis tirant à soy vn grand soupir il rendit l'ame, sur les trois heures du Mercredy matin dixhuitiesme d'Aoust, l'an mil cinq cens soixante trois, apres auoir vescu 32. ans, 9. mois, et 17. iours.

A Monsieur
Monsieur de Foix,
Conseiller du Roy en son Conseil priué,
et Ambassadeur de sa Maiesté pres la Seigneurie de
Venise.

1. Monsieur, estant à mesme de vous recommander et à la posterité la memoire de feu Estienne de la Boëtie, tant pour son extreme valeur, que pour la singuliere affection qu'il me portoit, il m'est tombé en fantaisie, combien c'estoit vne indiscretion de grande consequence et digne de la coërtion de nos loix, d'aller, comme il se faict ordinairement, desrobant à la vertu la gloire, sa fidelle compaignie, pour en etrener, sans chois et sans iugement, le premier venu, selon nos interests particuliers: Veu que les deux resnes principales qui nous guident et tiennent en office, sont la Peine et la Recompense, qui ne nous touchent proprement, et comme hommes que par l'honneur et la honte, d'autant que celles cy donnent droittement à l'ame, et ne se goustent que par les sentimens interieurs et plus nostres: là où les bestes mesmes se voyent aucunement capables de toute autre recompense, et peine corporelle. **2.** En oultre, il est bon à veoir que la coustume de louer la vertu mesme de ceulx qui ne sont plus, ne vise pas à eulx, ains qu'elle fait estat d'aiguillonner par ce moien les viuans à les imiter: comme les derniers chastiments sont employez par la Iustice plus pour l'exemple, que pour l'interest de ceulx qui les souffrent. Or le louer et le meslouer s'entrerespondents de si pareille consequence, il est

mal-aisé à sauuer, que nos loix defendent offenser la reputation d'autruy, et ce neantmoins permettent de l'annoblir sans merite. Ceste pernicieuse licence de ietter ainsi à nostre poste au vent les louanges d'vn chascun a esté autrefois diuersement retreinte ailleurs. Voire à l'adventure aida elle iadis à mettre la poësie en la male-grace des Sages. Quoy qu'il en soit, au moins ne se sçauroit on couurir, que le vice du mentir n'y apparaisse tousiours tresmesseant à vn homme bien né, quelque visage qu'on luy donne. **3.** Quant à ce personnage de qui ie vous parle, Monsieur, il m'enuoye bien loing de ces termes, car le danger n'est pas que ie luy en preste quelqu'une, mais que ie luy en oste: et son malheur porte, que comme il m'a fourny, autant qu'homme puisse, de tresiustes et tresapparentes occasions de louange, i'ay bien aussi peu de moien et de suffisance pour la luy rendre: ie dy moy à qui seul il s'est communiqué iusques au vif, et qui seul puis respondre d'vn million de graces, de perfections et de vertus qui moisirent oisuiues au giron d'une si belle ame, mercy à l'ingratitude de sa fortune. Car la nature des choses aiant ie ne sçay comment permis, que la verité pour belle et acceptable qu'elle soit d'elle mesme, si ne l'ambrassons nous qu'infuse et insinuee en nostre creance par les outils de la persuasion, ie me treuve si fort desgarny et de credit pour authoriser mon simple tesmoignage, et d'eloquence pour l'enrichir et le faire valoir, qu'à peu a il tenu que ie n'aye quitté là tout ce soing, ne me restant pas seulement du sien par ou dignement ie puisse presenter au monde au moins son esprit et son sçauoir. **4.** De vray, Monsieur, aiant esté surpris de sa destinee en la fleur de son aage, et dans le train d'une tresheureuse et tres vigoureuse santé, il

n'auoit pensé à rien moins qu'à mettre au iour des ouurages qui deussent tesmoigner à la posterité quel il estoit en cela. Et à l'adventure estoit il assez braue, quand il y eust pensé, pour n'en estre pas fort curieux. Mais en fin i'ai prins party qu'il seroit bien plus excusable à luy, d'auoir enseuely avec soy tant de rares faueurs du ciel, qu'il ne seroit à moy d'enseuelir encore la cognoissance qu'il m'en auoit donnee. **5.** Et pourtant aiant curieusement recueilly tout ce que i'ay trouué d'entier parmy ses brouillars et papiers espars çà et là, le iouët du vent et de ses estudes, il m'a semblé bon, quoy que ce fust, de le distribuer et de le departir en autant de pieces que i'ay peu, pour de là prendre occasion de recommander sa memoire à d'autant plus de gents, choisissant les plus apparentes et dignes personnes de ma cognoissance, et desquelles le tesmoignage luy puisse estre le plus honorable. Comme vous, Monsieur, qui de vous mesmes pouuez auoir eu quelque cognoissance de luy pendant sa vie, mais certes bien legere pour en discourir la grandeur de son entiere valeur. La posterité le croira si bon luy semble, mais ie luy iure sur tout ce que i'ay de conscience, l'auoir sçeu et veu tel, tout considéré, qu'à peine par souhait et imagination pouuois-ie monter au de là, tant s'en fault que ie luy donne beaucoup de compagnons. **6.** Je vous supplie treshumblement, Monsieur, non seulement prendre la generale protection de son nom, mais encore de ces dix ou douze Vers françois, qui se iettent comme par necessité à l'abry de vostre faueur. Car ie ne vous celeray pas, que la publication n'en ayt esté differee apres le reste de ses œuures, sous couleur de ce, que par de là on ne les trouuoit pas assez limes pour estre mis en lumiere. Vous verrez,

Monsieur, ce qui en est : et par ce qu'il semble que ce iugement regarde l'interest de tout ce quartier icy, d'où ils pensent qu'il ne puisse rien partir en vulgaire qui ne sente le sauuage et la barbarie : C'est proprement vostre charge, qui, au reng de la premiere maison de Guyenne receu de vos ancestres auez adiousté du vostre le premier reng encore en toute façon de suffisance, maintenir non seulement par vostre exemple, mais aussi par l'autorité de vostre tesmoignage, qu'il n'en va pas tousiours ainsi. Et ores que le faire soit plus naturel aux Gascons, que le dire, si est-ce qu'ils s'arment quelquefois autant de la langue que du bras, et de l'esprit que du cœur. **7.** De ma part, Monsieur, ce n'est pas mon gibbier de iuger de telles choses, mais i'ay ouy dire à personnes qui s'entendent en sçauoir, que ces vers sont non seulement dignes de se presenter en place marchande : mais d'auantage, qui s'arrestera à la beauté et richesse des inuentions, qu'ils sont pour le subiect autant charnus, pleins et moëlleux, qu'il s'en soit encore veu en nostre langue. Naturellement chasque ouurier se sent plus roide en certaine partie de son art, et les plus heureux sont ceulx qui se sont empoignez à la plus noble : car toutes pieces egallement necessaires au bastiment d'un corps ne sont pas pourtant egallement prisables. La mignardise du langage, la douceur et la pollissure reluisent à l'adventure plus en quelques autres, mais en gentillesse d'imaginations, en nombre de saillies, pointes et traicts, ie ne pense point que nuls autres leur passent deuant. **8.** Et si fauldroit il encore venir en composition de ce, que ce n'estoit ny son occupation, ny son estude, et qu'à peine au bout de chasque an mettoit il vne fois la main à la plume, tesmoing ce peu

qu'il nous en reste de toute sa vie. Car vous voyez, Monsieur, vert et sec, tout ce qui m'en est venu entre mains, sans choisis et sans triage: en maniere qu'il y en a de ceulx mesmes de son enfance. Somme, il semble qu'il ne s'en meslast que pour dire qu'il estoit capable de tout faire. Car au reste, mille et mille fois, voire en ses propos ordinaires, auons nous veu partir de luy choses plus dignes d'estre sçeuës, plus dignes d'estre admirees. Voila, Monsieur, ce que la raison et l'affection iointes ensemble par vn rare rencontre me commandent vous dire de ce grand homme de bien: et si la priuaulté que i'ay prise de m'en adresser à vous, et de vous en entretenir si longuement, vous offense, il vous souuiendra, s'il vous plaist, que le principal effect de la grandeur et de l'eminence, c'est de vous ietter en butte à l'importunité et embesongnement des affaires d'autrui. Sur ce, apres vous auoir presenté ma treshumble affection à vostre seruice, ie supplie Dieu vous donner, Monsieur, tresheureuse et longue vie.

De Montaigne ce premier de Septembre, mil cinq cents soixante et dix.

Votre obeissant seruiteur
Michel de Montaigne.

Chp. vintuitiesme.

De l'amitie.

1. Considerant la conduite de la besoingne d'un peintre que j'ay, il m'a pris enuie de l'ensuiure. Il choisit le plus noble endroit et milieu de chasque paroy, pour y loger vn tableau elabouré de toute sa suffisance, et le vuide tout au tour il le remplit de crottesques, qui sont peintures fantasques, n'ayants grace qu'en la varieté et estrangeté. Que sont-ce icy aussi a la verité que crottesques et corps monstrueux, rapiecez de diuers membres, sans certaine figure, n'ayants ordre, suite, ny proportion que fortuite ?

Desinit in piscem mulier formosa superne.

2. Le vay bien iusques a ce second point avec mon peintre, mais ie demeure court en l'autre, et meilleure partie. Car ma suffisance ne va pas si auant que d'oser entreprendre vn tableau riche poly et formé selon l'art : ie me suis aduisé d'en emprunter vn d'Estienne de la Boitie qui honorera tout le reste de cete besogne. C'est vn discours auquel il donna nom *De la seruitude volontaire*, mais ceus qui l'ont ignoré, l'ont bien proprement depuis rebaptisé, le contre vn. Il l'escriuit par maniere d'essay en sa premiere ieunesse, n'ayant pas attainit le dix-huitiesme an de son aage, a l'honneur de la liberté contre les tyrans. **3.** Il court pieça es mains des gens d'entendement, non sans bien grande et meritée recommandation. Car il est gentil, et plein tout ce qu'il est possible. Si y a il bien a dire, que ce ne soit le mieux qu'il peut faire, et si en l'aage que ie l'ay conneu plus auancé, il eut pris vn tel desseing que le

mien, de mettre par escrit ses fantasies, nous verrions plusieurs choses rares, et qui nous approcheroient bien pres de l'honneur de l'antiquité. Car notamment en cete partie des dons de nature, ie n'en connois nul qui luy soit comparable. **4.** Mais il n'est demeuré de lui que ce discours, encore par rancontre, et croy qu'il ne le veit onques puis qu'il luy eschapa, et quelques memoires sur cet edit de Ianuier fameus par nos guerres ciuiles, qui trouueront encores ailleurs leur place. C'est tout ce que i'ay peu recouurer de ses reliques, outre le liuret de ses œuures que i'ay faict mettre en lumiere: et si suis obligé particulierement a cete piece, d'autant qu'elle a serui de moien a nostre premiere accointance. Car elle me fut monstrée auant que ie l'eusse veu, et me donna la premiere connoissance de son nom, acheminant ainsi cete amitié que nous auons nourrie, tant que Dieu a voulu, entre nous, si entiere et si parfaite, que certainement il ne s'en lit guiere de pareilles. Entre nos hommes il ne s'en voit nulle trace en vsage. Il faut que tant de choses se rencontrent pour la bastir, que c'est beaucoup si la fortune y arriue vne fois en trois siecles. **5.** Il n'est rien a quoy il semble que nature nous aye plus acheminé qu'a la societé. Or le dernier point de sa perfection c'est cestuy-cy. Car des enfans aux peres c'est plustost respect qu'amitié: l'amitié se nourrit de communication, qui ne peut se trouuer entre eux, pour la trop grande disparité, et offenceroit a l'aduenture les deuoirs de nature. Car ni toutes les secretes pensées des peres ne se peuuent communiquer aux enfans, pour n'y engendrer vne messeante priuauté: ny les aduertissemens et corrections qui est vn des premiers offices d'amitié, ne se pourroient exercer des enfans aux peres. **6.** Il s'est trouué des nations ou par vsage

les enfans tuoient leurs peres, et d'autres ou les peres tuoient leurs enfans, pour euitier l'empeschement qu'ils se peuuent quelquefois entreporter, et naturellement l'un depend de la ruine de l'autre. L'amitié n'en vient iamais la. Il s'est trouué iusques a des philosophes desdaignans cete cousture naturelle, tesmoing celuy qui quand on le pressoit de l'affection qu'il deuoit a ses enfans pour estre sortis de luy, se mit a cracher, et cela, dict il, en est aussi bien sorty. Et cet autre que Plutarque vouloit induire a s'accorder avec son frere, ie n'en fais pas, dict il, plus grand estat pour estre sorty de mesme trou. C'est a la verité vn beau nom, et plein de dilection que le nom de frere, et a cete cause en fines nous luy et moi nostre alliance. Mais ce meslange de biens, ces partages, et que la richesse de l'un soit la paureté de l'autre, cela detrampe merueilleusement et relasche cete soudure fraternelle: les freres ayantz a conduire le progrez de leur auancement en mesme sentier et mesme train, il est force qu'ils se hurtent et se choquent souuent. **7.** Dauantage la correspondance et relation qui engendre ces vrayes et parfaites amitez, pourquoy se trouuera elle en ceux ci? Le pere et le fils peuuent estre de complexion entierement eslongnée, et les freres aussi. C'est mon fils c'est mon parent, mais c'est vn homme farouche, vn meschant, ou vn sot. Et puis a mesure que ce sont amitiés que la loy et l'obligation naturelle nous commande, il y a d'autant moins de nostre chois et liberté volontaire. Et nostre liberté volontaire n'a point de production qui soit plus proprement siene que celle de l'affection et amitié. Ce n'est pas que ie n'aye essayé de ce costé la tout ce qui en peut estre, ayant eu le meilleur pere qui fut onques et le plus indulgent iusques a son extreme vieillesse, et

estant d'une famille fameuse de pere en fils, et
exemplaire en cete partie de la concorde fraternelle. **8.**
D'y comparer l'affection enuers les fames, quoy qu'elle
naisse a la verité de nostre choix, on ne peut, ny la
loger en ce rolle. Son feu, ie le confesse,

*(Neque enim est dea nescia nostri
Quæ dulcem curis miscet amaritiam)*

est plus actif, plus cuisant, et plus aspre. Mais c'est vn
feu temeraire et volage, ondoiant et diuers, feu de
fiebure, subiect a accez et remises, et qui ne nous tient
qu'a vn coing. En l'amitié, c'est vne chaleur generale et
vniuersele, temperée au demeurant et egale, vne
chaleur constante et rassize, toute douceur et
polissure, qui n'a rien d'aspre et de poignant. Qui plus
est en l'amour ce n'est qu'un desir forcené apres ce qui
nous fuit.

9. *Come segue la lepre il cacciatore
Al freddo al caldo, alla montagna, allito.
Ne piu l'estima poi, che presa vede
Et sol dietro a chi fugge affretta il piede.*

Aussi tost qu'il entre aux termes de l'amitié, c'est a dire
en la conuenance des volontez, il s'esuanouist et
s'alanguist: la iouissance le perd, comme ayant la fin
corporelle et subiecte a sacieté. L'amitié au rebours, est
iouie a mesure qu'elle est desirée, ne s'esleue, se
nourrit, ny ne prend accroissance qu'en la iouissance,
comme estant spirituelle, et l'ame s'affinant par l'usage.
Sous cete parfaicte amitié ces affections volages ont
autrefois trouué place ches moy: affin que ie ne parle
de luy, qui n'en confesse que trop par ses vers. Ainsi
ces deux passions sont entrées chez moy en
connoissance l'une de l'autre, mais en comparaison
iamais: la premiere maintenant sa route d'un vol

hautain et superbe, et regardant desdaigneusement cete cy passer ses pointes bien loing au dessous d'elle.

10. Quant aux mariages, outre ce que c'est vn marché qui n'a que l'entrée libre, sa durée estant contrainte et forcée, dependant d'ailleurs que de nostre vouloir, et marché qui ordinairement se faict a autres fins : comme de la generation, alliances, richesses, il y suruient mille fusées estrangeres a desmeler parmy, suffisantes a rompre le fil et troubler le cours d'une viue affection : la ou en l'amitié, il n'y a affaires ny commerce que d'elle mesme : ioint qu'a dire le vray la suffisance ordinaire des fames n'est pas pour respondre a cete conference et communication nourrisse de cete sainte couture, ny leur ame ne semble estre assez ferme pour soustenir l'estreinte d'un neud si pressé et si durable. Et certes sans cela s'il se pouuoit dresser vne tele accointance libre et volontaire, ou non seulement les ames eussent cete entiere iouyssance : mais encore ou les corps eussent part a l'aliance, il est vray semblable que l'amitié en seroit plus pleine et plus comble. Mais ce sexe par nul exemple n'y est encore peu arriver, et cet autre licence Greque est iustement abhorrée par nos meurs.

11. Au demeurant ce que nous appellons ordinairement amis et amitez ce ne sont qu'accointances et familiarités nouées par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos ames s'entretiennent. En l'amitié dequoy ie parle, elles se meslent et se confondent l'un'en l'autre d'un melange si vniuersel, qu'elles effacent et ne retrouuent plus la couture qui les a iointes. Si on me presse de dire pourquoy ie l'aymois, ie sens que cela ne se peut exprimer, il y a ce semble au dela de tout mon discours, et de ce que i'en puis dire, ie ne sçay qu'elle

force diuine et fatale mediatrice de cete vnion. Ce n'est pas vne particuliere consideration, ny deux, ny trois, ny quatre, ny mille. C'est ie ne sçay quelle quint'essence de tout ce melange, qui ayant saisi toute ma volonté, l'amena se plonger et se perdre dans la sienne. Je dis perdre a la verité, ne luy reseruant rien qui luy fut propre ne qui fut sien. **12.** Quand Lælius en presence des Consuls Romains, lesquelz apres la condamnation de Tiberius Gracchus poursuyuoient tous ceux qui auoient esté de son intelligence, vint a s'enquerir de Caius Blossius (qui estoit le principal de ses amis) combien il eut voulu faire pour luy, et qu'il eut respondu, toutes choses. Comment toutes choses, suiuit il, et quoy s'il t'eut commandé de mettre le feu en nos temples? Il ne me l'eut iamais commandé, replica Blossius: mais s'il l'eut fait? adiouta Lælius: i'y eusse obey, respondit il. S'il estoit si parfaictement amy de Gracchus, comme disent les histoires, il n'auoit que faire d'offenser les consulz par cete derniere et hardie confession: et ne se deuoit départir de l'assurance qu'il auoit de la volonté de Gracchus de laquelle il se pouoit respondre comme de la sienne, **13.** mais toutesfois ceux, qui accusent cete responce comme sedicieuse, n'entendent pas bien ce mystere, et ne presupposent pas comme il est, qu'il tenoit la volonté de Gracchus en sa manche et par puissance et par connoissance. Et qu'ainsi sa responce ne sonne non plus que feroit la mienne a qui s'enquerroit a moy de cete façon. Si vostre volonté vous commandoit de tuer vostre fille la tueries vous, et que ie l'accordasse? Car cela ne porte nul tesmoignage de consentement a ce faire, par ce que ie ne suis en nul doute de ma volonté, et tout aussi peu de celle d'vn tel amy. Il n'est pas en la

puissance de tous les discours du monde, de me desloger de la certitude que i'ay des intentions et iugemens du mien : nulle de ses actions ne me sçaroit estre présentée quelque visage qu'elle eut, que ie n'en trouuasse incontinent le vray resort. Nos ames ont charrié si long temps ensemble : elles se sont considerées d'une si ardante affection, et de pareille affection descouvertes iusques au fin fond des entrailles l'une a l'autre : que non seulement ie connoissoi la siene comme la mienne, mais ie me fusse certainement plus volontiers fié a luy de moy qu'a moy mesme. **14.** Qu'on ne me mette pas en ce reng ces autres amitiés communes : car i'en ay autant de connoissance qu'un autre, et des plus parfaites de leur genre. En ce noble commerce les offices et les bienfaits nourrissiers des autres amitiés ne meritent pas seulement d'estre mis en conte. Cete confusion si pleine de nos volonte en est cause : car tout ainsi que l'amitié que ie me porte ne reçoit nulle augmentation, pour le secours que ie me donne au besoin, quoy que dient les Stoiciens, et comme ie ne me sçay nul gré du seruice que ie me fay : aussi l'vnion de telz amis estant veritablement parfaite, elle leur faict perdre le sentiment de tels deuoirs, et haïr et chasser d'entre eux ces motz de diuision et de difference, comme, bien faict, obligation, reconnoissance, priere, remerciement, et leurs pareils tout estant par effect commun entre eux, volonte, pensemens, iugemens, biens, femmes, enfans, honneur, et vie. Ils ne se peuuent ny prester ny donner rien. Voila pourquoy les faiseurs de loix pour honorer le mariage de quelque imaginaire ressemblance de cete diuine liaison, defendent les donations entre le mary et la fame, voulant inferer par la que tout doit estre a

chacun d'eux, et qu'ils n'ont rien a diuiser et partir ensemble. Si en l'amitié, de quoy ie parle, l'vn pouuoit donner a l'autre, ce seroit celuy qui receuroit le bien faict qui obligeroit son compagnon. Car cherchant l'vn et l'autre plus que toute autre chose de s'entrebienfaire, celui qui en prête la matiere et l'occasion, c'est celuy la qui faict l'honeste et le courtois, donnant ce contentement a son amy d'effectuer en son endroit ce qu'il desire le plus. **15.** Et pour montrer comment cela se pratique par effect, i'en reciteray vn antien exemple qu'y est singulierement propre. Eudamidas Corinthien auoit deux amis, Charixenus Sycionien, et Aretheus Corinthien : venant a mourir estant pauure et ses deux amis riches, il fit ainsi son testament: ie legue a Aretheus de nourrir ma mere et l'entretenir en sa vieillesse : a Charixenus de marier ma fille et luy donner le douaire le plus grand qu'il pourra. Et au cas que l'vn d'eux vienne a defaillir ie substitue en sa part celuy, qui suruiura. Ceux qui premiers virent ce testament s'en moquerent: mais ses heritiers en ayant esté aduertis, l'accepterent avec vn singulier contentement. Et l'vn d'entre eux Charixenus estant trespasé cinq iours apres, la substitution estant ouuerte en faueur d'Aretheus, il nourrit curieusement cete mere, et de cinq talens qu'il auoit en ses biens il en donna les deux et demy en mariage a vne sienne fille vnique, et deux et demy pour le mariage de la fille d'Eudamidas : desquelles il fit les nopces en mesme iour. **16.** Cet exemple est bien plein, si vne condition en estoit a dire, qui est la multitude d'amys : car cete parfaicte amitié, dequoy ie parle, est indiuisible: chacun se donne si entier a son amy, qu'il ne luy reste rien a departir ailleurs. Au rebours il est marri qu'il ne soit double,

triple ou quadruple, et qu'il n'ait plusieurs ames et plusieurs volonteZ pour les conferer toutes a ce subiet. Les amitez communes on les peut departir, on peut aymer en cetuy cy la beauté, en cet autre la facilité de ses meurs, en l'autre la liberalité, en celui la la paternité, en cet autre la fraternité, ainsi du reste: mais cete amitié, qui possede l'ame et la regente en toute souueraineté il est impossible qu'elle soit double.

17. Le demeurant de cete histoire conuient tresbien a ce que ie disois: car Eudamidas donne pour grace et pour faueur a ses amis de les employer a son besoin: il les laisse heritiers de cete sienne liberalité, qui consiste a leur mettre en main les moiens de luy bien faire. Et sans doute la force de l'amitié se montre bien plus richement en son faict, qu'en celui d'Aretheus. Somme ce sont effectz inimaginables, a qui n'en a gousté. Et tout ainsi que celui qui fut rencontré a cheuauchons sur vn baton se ioüant avec ses enfans priat celui qui l'y surprint, de n'en rien dire iusques a ce qu'il fut pere luy mesme, estimant que la passion qui luy naistroit lors en l'ame le rendroit iuge equitable d'une telle action: ie souhaiterois aussi parler a des gens qui eussent essayé ce que ie dis. Mais sçachant combien c'est chose eslongnée du commun vsage qu'une telle amitié, et combien elle est rare, ie ne m'attens pas d'en trouuer nul bon iuge. Car les discours mesmes que l'antiquité nous a laissé sur ce subiect me semblent laches au pris du goust que i'en ay. Et en ce seul point les effectz surpassent les preceptes mesmes de la philosophie.

Nil ego contulerim iucundo sanus amico.

18. L'antien Menander disoit celui-la heureux, qui auoit peu rencontrer seulement l'ombre d'un ami: il

auoit certes raison de le dire, mesme s'il en auoit tasté : car a la verité si ie compare tout le reste de ma vie, quoy que par la grace de Dieu ie l'aye passée douce, aisée, et sauf la perte d'un tel ami, exempte d'affliction poissante, pleine de contentement et de tranquillité d'esprit, ayant prins en paiement mes commodités naturelles et origineles sans en rechercher d'autres. Si ie la compare dis-ie toute aux quatre ou cinq années qu'il m'a esté donné de iouir de la douce compagnie et société de ce personnage, ce n'est que fumée, ce n'est qu'une nuit obscure et ennuyeuse, depuis le iour que ie le perdi

quem semper acerbum

Semper honoratum (sic dii voluistis)

habebo,

ie ne fay que trainer languissant, et les plaisirs mesmes qui se offrent a moy, au lieu de me consoler me redoublent le regret de sa perte. Nous estions a moitié de tout. Il me semble que ie luy desrobe sa part,

Nec fas esse vlla me voluptate hic frui

Decreui, tantisper dum ille abest meus particeps.

19. I'estois des-ia si fait et accoustumé a estre deuxiesme par tout, qu'il me semble n'estre plus qu'a demy : il n'est action ou imagination, ou ie ne le trouue a dire, comme si eut il bien fait a moy : car de mesme qu'il me surpassoit d'une distance infinie en toute autre suffisance et vertu, aussi faisoit il au deuoir de l'amitié.

Quis desiderio sit pudor aut modus

Tam chari capitis ?

O misero frater adempte mihi :

Omnia tecum vna perierunt gaudia nostra

Quæ tuus in vita dulcis alebat amor.

Tu mea, tu moriens fregisti commoda frater

*Tecum vna tota est nostra sepulta anima,
Cuius ego interitu tota de mente fugavi
Hæc studia, atq; omnes delicias animi
Alloquar ? audiero nunquam tua verba loquentem,
Nunquam ego te, vita frater amabilior
Aspiciam posthac ? at certe semper amabo.*
Mais oions vn peu parler ce garson de dixhuict ans.

* * *

20. Parce que i'ay trouué que cet ouurage esté depuis mis en lumiere et a mauuaise fin, par ceux qui cherchent a troubler et changer l'estat de nostre police sans se soucier s'ils l'amenderont, qu'ils ont melé a d'autres escrits de leur farine ie me suis dedit de le loger icy. Et affin que la memoire de l'auteur n'en soit interessée en l'endroit de ceux qui n'ont peu connoistre de pres ses opinions et ses actions : ie les aduise que ce subiect fut traité par luy en son enfance par maniere d'exercitation seulement, comme subiect vulgaire et tracassé en mille endroits des liures. Je ne fay nul doute qu'il ne creut ce qu'il escriuoit : car il estoit asses conscientieux pour ne mentir pas mesmes en se iouant, et sçay d'auantage que s'il eut eu a choisir il eut mieux aymé estre nay a Venise qu'a Sarlac, mais il auoit vn'autre maxime souuerainement empreinte en son ame, d'obeir et de se soubmettre tres-religieusement aus loix sous lesquelles il estoit nay. Il ne fut iamais vn meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de sa patrie, ny plus ennemy des remuemens et nouuelletez de son temps : il eut bien plustost employé sa suffisance a les esteindre que a leur fournir dequoi les emouuoir dauantage : il auoit son esprit

moulé au patron d'autres siècles que ceux cy. **21.** Or en eschange de cet ouvrage serieux i'en substitueray vn autre produit en cete mesme saison de son aage plus gaillard et plus enioüé, ce sont vint et neuf sonnets que le sieur de Poiferré homme d'affaires et d'entendement, qui le connoissoit longtemps auant moy a retrouué par fortune ches luy parmy quelques autres papiers, et me les vient d'enuoier, dequoy ie luy suis tres-obligé, et souhaiterois que d'autres qui detiennent plusieurs lopins de ses escrits par cy par la en fissent de mesmes.

Chap. vintuitiesme.

*Vingt neuf sonnetz d'Estienne de la Boëtie
a Madame de Grammont contesse de Guisen.*

Madame ie ne vous offre rien du mien, ou par ce qu'il est des-ia vostre, ou par ce que ie n'y trouue rien digne de vous. Mais i'ay voulu que ces vers en quelque lieu qu'ils se vissent, portassent vostre nom en teste, pour l'honneur que ce leur fera d'auoir pour guide cete grande Corisandre d'Andoins. Ce present m'a semblé vous estre propre, d'autant qu'il est peu de dames en France, qui iugent mieus et se seruent plus a propos que vous de la poësie : et puis qu'il n'en est point qui la puissent rendre viue et animée, comme vous faites par ces beaux et riches accords dequoy parmi vn milion d'autres beautés nature vous a estrenée, Madame, ces vers meritent que vous les cherissiez : car vous serez de mon aduis, qu'il n'en est point sorty de Gascoigne qui eussent plus d'inuention et de gentillesse, et qui tesmoignent estre sortis d'une plus riche main. Et n'entrez pas en ialousie, dequoy vous n'avez que le reste de ce que pieça i'en ay faitz imprimer sous le nom de monsieur de Foix votre bon parent : car certes ceus cy ont ie ne sçay quoy de plus vif et de plus bouillant : comme il les fit en sa plus verte ieunesse, et eschauffé d'une belle et noble ardeur que ie vous diray, Madame, vn iour a l'oreille. Les autres furent faitz despuis comme il estoit a la poursuite de son mariage, en faueur de sa fame, et sentent des-ia ie ne sçay quelle froideur maritale. Et moy ie suis de ceux qui tiennent

page 59

que la poésie ne rid point ailleurs : comme elle fait en
vn subiect folatre et des-reglé.